



# REGLEMENT

**1 – La Natura’Louchy** est une course pédestre organisée le dimanche 9 Mai 2024 sur la commune de Louchy Montfand. Quatre Courses Sont Proposées: distance 3 kms (benjamins) avec classement, 4.5 kms (minimes et plus) avec classement et 9 kms (cadets et plus) avec classement, et une course enfant sans classement.

## **2 – Organisation et assurance**

L’organisation est assurée par l’Association Sportive Louchysoise avec le soutien du comité d’Allier d’Athlétisme.

Responsabilité civile : 103006393A - MCE - 001 souscrite par l’AS LOUCHYSSOISE auprès de la MAAF CHAURAY 79036 NIORT Cedex 9.

Assurance Dommages Corporels : sauf s’ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

## **3 – Conditions de participation**

### Course enfant autorisation parentale

3 kms : Course mixte catégorie benjamin(e),

4.5 kms : Course mixte à partir de minimes,

9 kms: course mixte ouverte à partir de la catégorie Cadets (nés en 2008 et avant).

Soumises à la présentation obligatoire : Soit d’une licence Athlé Compétition, Athlé Running, Athlé Entreprise ou d’un Pass’ J’aime Courir délivré par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation - Soit d’une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une Fédération agréée, sur laquelle doit apparaître la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition - **Soit d’un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport en compétition**, de l’Athlétisme ou de la course à pied en compétition, datant de moins d’un an à la date de la manifestation, ou de sa copie soit de l’attestation PPS compløter et tØlØcharger sur le site <https://pps.athle.fr/>

**Licence et/ou certificat médical ou PPS à enregistrer en ligne lors de l’inscription. Autorisation parentale à remplir en ligne par les parents pour les mineurs + questionnaire de santØ**

Les personnes sans dossard ne seront pas admises sur le parcours.

## **4 – Droits d’inscription**

**Natur’A Louchy 3Kms : 3€**

**Natur’A Louchy 4.5kms : 5€**

**La Natur’A Louchy 9 kms: 10€**

Course enfant : gratuite

## **5 – Inscription et paiement**

Uniquement en ligne sur le site <http://www.run-athle-03.fr> avant 8 Mai 2024 midi.

Les inscriptions sur place sont limitées à 20 pour l’ensemble des courses . Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à un remboursement en cas de non-participation. En cas d’annulation de l’épreuve, l’athlète sera au choix, intégralement remboursé ou son engagement sera reporté sur l’édition suivante.

L’inscription sera définitive uniquement si le dossier est complet (copie licence ou certificat médical, autorisation parentale compløtøe pour les mineurs).

## **6 - Dossards**

L'athlète doit porter visiblement son dossard sur la poitrine pendant toute la durée de l'épreuve et pourra le conserver après l'arrivée.

La remise des dossards se fera sur présentation d'une pièce d'identité le Jeudi 9 Mai 2024 jusqu'à 30 minutes avant la course.

## **7 – Chronométrage**

Le chronométrage de la course **La Natura'Louchy** sera fait grâce à une puce à fixer avec les liens sur la chaussure. Cette puce doit être obligatoirement rendue après l'arrivée. **Une facturation de 5€ sera faite au concurrent en cas de non-restitution.**

Aucun chronométrage sur la course enfant, allure libre sans classement à l'arrivée.

## **8 - Classement et récompenses**

Pour la course **La Natura'Louchy**, seront récompensés les 3 premiers au scratch féminin et masculin ainsi que les 1ers de chaque catégorie.

Les résultats seront publiés en ligne sur le site du Comité d'Allier d'Athlétisme <http://www.run-athle-03.fr> le jour de la course.

## **9 – Ravitaillement**

Un ravitaillement solide et liquide sera installé sur le parcours.

## **10 – Protection de l'environnement**

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif. Le gobelet remis au retrait des dossards devra être utilisé le jour de la course. Aucune bouteille d'eau ne sera distribuée.

## **11 – Sécurité et couverture médicale**

La sécurité de l'organisation sera assurée par la Protection civile de l'Allier. Tout concurrent est tenu à l'assistance en cas de défaillance d'un autre concurrent dans l'attente des secours.

## **12 – Droit à l'image**

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que les ayants droit et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans dans le monde entier.

## **13 – Force Majeure**

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous les moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes entraînera de-facto la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.